

Financement Haut de Bilan



Objectifs :

Renforcer les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises régionales pour les accompagner dans leurs projets de développement.

Bénéficiaires :

Personnes physiques créateurs et repreneurs d'entreprises, TPE-PME de moins de 500 salariés.

Projets concernés :

- Création d'entreprises innovantes et/ou à fort potentiel de développement.
- Développement de programmes d'investissements stratégiques.
- Financement du besoin en fonds de roulement.
- Opérations de croissance externe.
- Opérations de reprise d'entreprises par effet de levier.

Forme :

Interventions en actions ou en obligations convertibles, prêts participatifs.

Outils et nature des aides :

Secteur traditionnel

- Prêts d'honneur octroyés au créateur et au repreneur d'entreprises : jusqu'à 30 K € dans le cadre d'une reprise (mis en œuvre par les associations de prêts d'honneur).
- Prêts participatifs de développement : entre 15 K € et 100 K € pour une période de 7 ans, pour les TPE-PME de plus de trois ans, en complément d'un concours bancaire d'un montant au moins équivalent (mis en œuvre par la Région Midi-Pyrénées en partenariat avec OSEO).
- Souscriptions d'actions et/ou d'obligations convertibles dans le cadre de prises de participation minoritaire dans les entreprises en création, en transmission et en développement, pour des montants compris entre 30 K € et 300 K € (mis en œuvre par Midi-Pyrénées Croissance).
- Souscriptions d'actions et/ou d'obligations convertibles dans les entreprises en développement et en transmission pour des montants supérieurs à 500 K € (mis en œuvre par l'IRDI).
- Souscriptions d'actions et/ou d'obligations convertibles dans les entreprises de moins de 500 salariés pour des montants supérieurs à 500 K € (mis en œuvre par le FCPR ICSO'2).
- Souscriptions d'actions et/ou d'obligations convertibles dans les entreprises de l'aérospatial et de la défense pour des montants compris entre 1 M € et 4 M € (mis en œuvre par le FCPR AEROFUND).

Secteur innovation

- Souscriptions d'actions et/ou d'obligations convertibles pour les entreprises technologiques pour des montants compris entre 500 K € et 1,5 M € (mis en œuvre par le FCPR SOCRI 2).

Contacts :

Pour IADI, MPC, FAM, ICSO et SOCRI, contacter Groupe IADI Hôtel des Mazères
18 Place Dupuy - BP 18008 - 31084 toulouse cedex 6 Tél : 05 34 41 74 17 Fax : 05 34 41 74 19

Pour les Prêts d'honneur, contacter :
Midi-Pyrénées Initiatives 1 Place Alfonse Jourdain - BP 841 - 31015 toulouse cedex 6 Tél : 05 61 69 00 28 Fax : 05 61 69 00 29
Midi-Pyrénées Entreprendre 6 Rue Jean Monnet Parc d'activités du Cassé II - 31240 SAINT-JEAN
Tél : 05 61 75 02 36 Fax : 05 61 75 98 40

Région Midi-Pyrénées, Direction de l'Action Économique et de la Recherche
22, boulevard du Maréchal Juin - 31 406 Toulouse cedex 9 Tél. : 05 61 33 57 21 ou 05 61 33 57 22



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Développement International des entreprises



Objectifs :

- Développer la culture internationale dans les TPE/PME.
- Favoriser l'émergence de primo exportateurs.
- Accroître la compétitivité des entreprises sur les marchés extérieurs.
- Valoriser les compétences et les savoir-faire régionaux à l'étranger.

Cibles :

PME/TPE implantées en Midi-Pyrénées de moins de 250 personnes, des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie, de l'artisanat de production et de l'artisanat d'art.

Dépenses Éligibles :

Actions collectives de sensibilisation et de préparation des entreprises peu ou pas exportatrices (- de 10% du CA à l'exportation) à l'approche des marchés étrangers, frais d'extension de brevets à l'étranger.

Organisation d'opérations collectives de promotion (salon, conventions d'affaires, réceptions d'acheteurs étrangers) et de prospection (mission, visites de salons) sur les pays et les secteurs prioritaires.

Bénéficiaires :

Chambres consulaires, organisations professionnelles, associations représentatives au plan régional.

Nature des Aides :

■ Sensibilisation et préparation des Primo exportateurs :

Subvention de 50 % des dépenses éligibles, plafonnée à 50 000 € par entreprise, comprenant les plafonds suivants par type de dépenses et par entreprise :

- Dépenses internes du maître d'ouvrage : 1 500 €, diagnostic des entreprises : 3 000 €
- Formation du dirigeant aux techniques du commerce international : 3 000 €
- Établissement d'un carnet d'adresses : 1 000 €
- Élaboration d'un programme de prospection et/ou de promotion : 1 000 €
- Participation à une première mission individuelle ou première exposition dans un salon à l'étranger : 3 000 €,
- Frais d'extension de brevets à l'étranger : 37 500 €.

■ Opérations collectives de prospection et de promotion :

Subvention limitée à 2 participations sur une même destination par entreprise, dans la limite de 50% de la dépense éligible, plafonnée à 1 500 € par entreprise sur l'Union Européenne, et à 2 000 € hors Union Européenne.

Contacts : Région Midi-Pyrénées, Direction de l'Action Économique et de la Recherche
22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9 Tél. : 05 61 33 57 21



Infrastructures d'accueil des entreprises



Objectifs :

Accroître l'attractivité des territoires en leur permettant de se doter d'infrastructures d'accueil des activités économiques modernes et adaptées aux besoins des entreprises : zones d'activités économiques, hôtels et pépinières d'entreprises.

Bénéficiaires :

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, SEM, SYNDICATS MIXTES.

Dépenses éligibles :

Zones d'activités :

- Etudes préalables d'opportunité ou de faisabilité.
- Acquisitions foncières.
- Honoraires divers liés à la conduite de l'opération.
- Travaux d'aménagement et de requalification.

Hôtels et pépinières d'entreprises :

- Honoraires divers liés à la conduite de l'opération.
- Travaux de construction ou de réhabilitation.

Natures des aides :

Subvention d'investissement au maître d'ouvrage (collectivités) ou au concessionnaire (SEM) dans le cas de concessions d'aménagement.

Contacts : Région Midi-Pyrénées, Direction de l'Action Économique et de la Recherche
22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 33 57 21 ou 05 61 33 57 22



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Contrat d'appui PME



Objectifs :

Soutenir les PME de production et de services à l'industrie présentant un projet de développement industriel ambitieux s'inscrivant dans la durée, lors des phases de création, de transmission/reprise, d'innovation ou de développement en France ou à l'international, ou les PME intégrées dans une action collective ou de filière structurante pour le territoire régional.

Bénéficiaires :

Entreprises à personnalité morale de moins de 250 salariés.

Dépenses éligibles :

Etudes, lancement commercial de nouveaux produits, développement international, création de fonction nouvelle (- de 50 salariés), investissements matériels et immobiliers.

Forme :

Un contrat d'appui établi sur 3 ans, révisable à mi-parcours, sur la base d'un plan de développement stratégique.

Natures des aides :

Subvention plafonnée à 300 K € (hors immobilier) et/ou avance remboursable plafonnée à 600 K €, et mobilisation selon les cas de garanties d'emprunts, prêts d'honneur à la création et à la reprise d'entreprises, prêts participatifs de développement, ou dispositifs d'accompagnement en fonds propres.

Contacts : Région Midi-Pyrénées, Direction de l'Action Économique et de la Recherche
22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 33 57 21 ou 05 61 33 57 22



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Contrat d'appui TPE/Artisanat



Objectifs :

Soutenir les TPE et les entreprises artisanales de production, de services à l'industrie, dans leurs projets, lors des phases de création, de transmission/reprise, de développement, de diversification sur les marchés internationaux, ou les TPE intégrées dans une action collective ou de filière.

Bénéficiaires :

Entreprises à personnalité morale ou en nom personnel de moins de 50 salariés.

Dépenses éligibles :

Etudes externes, lancement commercial de nouveaux produits, développement international, création de fonction nouvelle, investissements matériels et immobiliers, investissements de mise en conformité pour la reprise.

Forme :

Un contrat d'appui établi sur 2 ans sur la base d'un plan de développement.

Natures des aides :

Subvention globale plafonnée à 100 000 € sur 2 ans (hors immobilier), et mobilisation selon les cas de garanties d'emprunts, prêts d'honneur à la création et à la reprise d'entreprises, prêts participatifs de développement, ou dispositifs d'accompagnement en fonds propres.

Contacts : Région Midi-Pyrénées, Direction de l'Action Économique et de la Recherche
22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 33 57 21 ou 05 61 33 57 22



Contrat d'appui PME "INNOVATION"



© Getty Images

Objectifs :

Soutenir les PME industrielles, artisanales de production, de hautes technologies et de services à l'industrie ayant un projet stratégique de Recherche Développement Innovation (RDI). Les PME régionales peuvent être accompagnées à chaque stade du processus d'innovation dans le cadre d'un pilotage régional avec les structures spécialisées (Midi-Pyrénées Innovation, OSEO, ...).

Bénéficiaires :

Entreprises à personnalité morale de moins de 250 salariés.

Dépenses éligibles :

- Frais de personnel : personnels affectés au programme de RDI.
- Coûts des instruments et matériels dans la mesure et aussi longtemps qu'ils ont été acquis ou utilisés uniquement pour le programme RDI.
- Coûts de la recherche contractuelle, des connaissances techniques et de propriété industrielle acquis auprès de sources extérieures ainsi que les coûts de services de conseil et expertises (technique, juridique, commerciale, financière et organisationnelle) utilisés exclusivement aux fins de l'activité de recherche.
- Frais généraux additionnels supportés du fait de l'activité de recherche.
- Autres frais d'exploitation (par exemple coûts des matériaux, fournitures et produits similaires) supportés directement du fait de l'activité de recherche.
- Dépenses d'investissements et de fonctionnement dans le cadre de la création de pôles/réseaux d'innovation entre PME.

Forme :

Un contrat d'appui établi sur 3 ans, révisable à mi-parcours, éventuellement renouvelable, sur la base d'un plan de développement et/ou d'affaires stratégique. Ce contrat sera mis en oeuvre dans le cadre du Fonds Régional de l'Innovation créé en partenariat avec OSEO Innovation et pourra être mobilisé de manière individuelle ou dans le cadre d'opérations collectives d'innovation associant plusieurs entreprises et/ou des laboratoires.

Outils et nature des aides :

- Une palette d'outils complémentaires répondant aux enjeux de l'innovation pour les PME :
- Prestations Technologiques de Réseau pour les entreprises "primo-innovantes" (subvention plafonnée à 5 K €), mise en oeuvre par Midi-Pyrénées Innovation.
- Etudes de Faisabilité Amont en relation avec un centre de compétences régional (subvention de 100 K € maximum).
- Soutien aux Programmes d'Investissements en Recherche Développement Innovation en vue de la création de nouveaux produits, nouveaux services ou de la mise au point de technologies / procédés innovants : aide plafonnée à 300 K € en subvention et/ou 600 K € en avance remboursable.
- Aide à l'Innovation de Procédé et d'Organisation dans les Services (subvention de 100 K € maximum) afin de soutenir la mise en oeuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle et/ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise (clients, fournisseurs...).
- Aides à la création et à l'animation de réseaux d'innovation (subvention de 100 K € maximum) destinées à stimuler l'innovation dans les entreprises en favorisant les échanges et le partage d'information, la capitalisation d'expérience et le regroupement d'entreprises sur des problématiques communes.

Contacts : Région Midi-Pyrénées, Direction de l'Action Économique et de la Recherche
22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 33 57 21 ou 05 61 33 57 22



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Contrat d'appui Grandes Entreprises



Objectifs :

Encourager les projets industriels des grandes entreprises à fort potentiel d'emplois, localisées en zone AFR et présentant un enjeu stratégique majeur pour la région.

Bénéficiaires :

Société à personnalité morale de plus de 250 salariés.

Dépenses éligibles :

Investissements immobiliers, matériels, de recherche et développement et innovation. Dans le cadre de dépenses en recherche et développement, l'aide de la Région portera prioritairement sur des projets dont le développement et l'industrialisation sont menés en Midi-Pyrénées.

Forme :

Un contrat d'appui établi sur 3 ans, révisable à mi-parcours, sur la base d'un plan de développement stratégique.

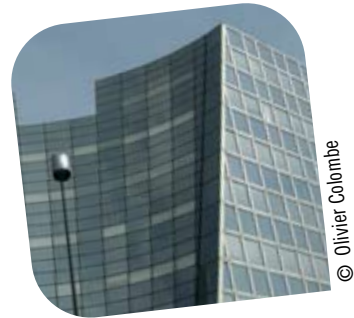
Natures des aides :

Subvention ou avance remboursable plafonnées à 1 M € (aides non zonées pour les programmes de recherche développement innovation).

Contacts : Région Midi-Pyrénées, Direction de l'Action Économique et de la Recherche
22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 33 57 21 ou 05 61 33 57 22



Immobilier Industriel



Objectifs :

Soutenir les projets immobiliers des TPE, PME et Grandes Entreprises de production et de services à l'industrie, en particulier dans des territoires où l'initiative privée est difficile à mobiliser.

Bénéficiaires :

Société à personnalité morale sous conditions d'activités, collectivités locales ou structures intercommunales, organismes relais (S.E.M, sociétés de crédit-bail, sociétés commerciales de promotion immobilière à capitaux mixtes visant à favoriser l'offre en zone rurale).

Dépenses éligibles :

L'assiette retenue pour l'application des taux réglementaires d'aides à l'immobilier concerne tant les coûts d'acquisition (terrain, bâtiment) que l'aménagement des terrains, la rénovation ou la construction des bâtiments.

Natures des aides :

Aide à l'entreprise ou au maître d'ouvrage (collectivités ou organismes relais), et garantie à l'organisme bancaire dans le cadre du Fonds Régional de Garantie en partenariat avec OSEO.

Contacts : Région Midi-Pyrénées, Direction de l'Action Économique et de la Recherche
22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 33 57 21 ou 05 61 33 57 22



Garanties Bancaires



Objectifs :

Partager le risque bancaire en apportant une garantie sur les concours mis en place par les organismes financiers et faciliter le financement des projets de création, de développement et de transmission/reprise d'entreprises.

Bénéficiaires :

TPE-PME appartenant aux secteurs de l'industrie, des services à l'industrie, de l'artisanat de production, de l'hôtellerie-restauration.

Concours garantis :

Prêts bancaires à moyen et long terme, crédit-bail mobilier et immobilier, contrat de développement création, transmission et innovation du groupe OSEO, prêts participatifs d'amorçage du groupe OSEO.

Dépenses éligibles :

- Création d'entreprises : investissements réalisés par des entreprises de moins de 5 ans (hors hôtellerie-restauration).
- Transmission d'entreprises.
- Innovation et développement technologique.
- Développement structurant : investissements immobiliers et matériels, dans le cadre d'un programme structurant, réalisés par des entreprises situées hors agglomération de Toulouse, Montauban, Tarbes, Castres-Mazamet, Albi et Rodez.
- Renforcement de la structure financière sous certaines conditions.

Niveau de garantie *(en co-garantie avec OSEO Garantie) :*

- Création : jusqu'à 80%.
- Développement : jusqu'à 70%.
- Transmission : jusqu'à 70%.

Contacts : Région Midi-Pyrénées, Direction de l'Action Économique et de la Recherche
22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 33 57 21 ou 05 61 33 57 22



Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi (FRIE)



Objectifs :

Accompagner les projets de développement économique intégrant des préoccupations sociales et favorisant la création d'emploi de qualité.

Bénéficiaires :

Entreprises (créées depuis plus d'un an) du secteur marchand de tous secteurs d'activité de moins de 50 salariés pour l'aide au conseil et de moins de 20 salariés pour l'aide à la création d'emploi de qualité.

Dispositif d'accompagnement : Pré diagnostic

- Il permet d'aider le chef d'entreprise à structurer son projet de développement par une meilleure prise en compte des ressources humaines :
 - Analyser le fonctionnement de l'entreprise.
 - Mettre en évidence les problématiques en matière d'organisation, de compétences.
 - Définir un plan d'action.
- Cette aide se traduit par la réalisation d'un pré diagnostic effectué par un opérateur conventionné par le Conseil Régional.
- Opérateurs conventionnés : organisations professionnelles, structures territoriales et consulaires.

Dispositif d'intervention :

- Aide au Conseil : elle permet d'accompagner les mutations organisationnelles des TPE, 50 à 80 % de prise en charge des coûts de l'intervenant en fonction de la durée de l'intervention avec un plafond d'aide de 3 800 € pour 5 jours et de 30 000 € au delà :
 - Réorganisation et gestion des plans de carrière.
 - Amélioration des conditions de travail.
 - Gestion des compétences et définition de plans de formation.
 - Appui aux démarches de mutualisation.
- Aide à la création d'emploi de qualité :
 - 3200 € en 3 annuités par emploi de qualité créé en CDI temps plein.
 - 1600 € en 3 annuités par emploi de qualité créé en CDI temps plein sur l'agglomération toulousaine.

Remarque :

Cette intervention peut être complémentaire des aides relatives aux Contrats d'Appui entreprise.

Contacts : Région Midi-Pyrénées, Direction de l'Environnement et du Développement Durable
22, boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE cedex 9 Tél. : 05 61 39 66 07



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES